

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2134

présenté par
Mme Perrine Goulet, Mme Mette, M. Falorni et M. Fait

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	4 500 000
Jeunesse et vie associative	4 500 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	4 500 000	4 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la revalorisation de l’enveloppe allouée au mentorat, réduite à 24,5 millions d’euros par le présent projet de loi de finances.

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » annoncé par le Président de la République le 1^{er} mars 2021 visait à faire bénéficier des jeunes en situation de fragilité (notamment des jeunes issus de milieux défavorisés) de l’accompagnement d’un mentor bénévole pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d’orientation ou en phase d’insertion professionnelle. Permettant de mettre en relation des jeunes de moins de 30 ans avec des personnes plus expérimentées, ce dispositif a permis, en 2024, à plus de 160 000 jeunes d’être accompagnés par des actions de mentorat.

La réussite de ce dispositif justifie son maintien dans les conditions actuelles. Les relations de mentorat permises par ce dispositif ont permis non seulement de soutenir des jeunes dans leur parcours scolaire et leur orientation, mais également de renforcer leur confiance, de développer leur réseau et de les aider à s'insérer dans la vie professionnelle. Le coût modeste par binôme rend chaque crédit alloué utile et efficient. Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un cadre organisé, lui conférant sérieux et réelle qualité d'accompagnement. C'est pourquoi il est proposé de maintenir son financement au niveau actuel.

À fin de recevabilité mais en souhaitant une levée du gage par le Gouvernement, le présent amendement vise à abonder de 4 500 000 euros l'action 02 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire du programme 163 Jeunesse et vie associative en AE et en CP et minorer de 4 500 000 euros en AE et en CP l'action 02 Développement du sport de haut niveau du programme 219 Sport.